



TECHNICIEN(NE) AGRICOLE / AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT UNITE DE GESTION VILAINE OUEST 1 EMPLOI NON PERMANENT DE CATEGORIE B – CONTRAT DE PROJET

Type d'offre :

- 1 emploi non permanent de catégorie B à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet « Technicien agricole/aménagement de bassin versant – Accord de Territoire 2026-2028 » à partir du 01/03/2026 pour la durée du projet (durée de 3 ans maximum).

Employeur : Eaux & Vilaine

L'EPTB Eaux & Vilaine est l'établissement public mettant en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vilaine (11 000 km² couvrant 6 départements et 2 régions). A ce titre, il est la structure porteuse du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il réalise depuis plusieurs années les missions d'études et d'ingénierie sur les thèmes de la gestion qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques, il gère des ouvrages structurants (barrage d'Arzal, barrages de Vilaine amont) et l'usine de production d'eau potable de Vilaine-Atlantique à Férel.

Le Comité Syndical d'Eaux & Vilaine est constitué de trois collèges : le collège des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre (qui représente 60% des voix), le collège des collectivités gestionnaires de l'Eau Potable (25% des voix) et le collège des Départements/Régions (15% des voix).

La plupart des EPCI du bassin sont adhérents à l'EPTB Eaux & Vilaine et dans le cadre de cette adhésion, les EPCI situés à l'amont et à l'aval de la Vilaine ont opté pour le transfert à Eaux & Vilaine des compétences « GEStion des Milieux Aquatiques » (GEMA) et associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses).

La réorganisation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) s'est faite au sein de trois unités à Eaux & Vilaine : l'Unité de Gestion Vilaine Est, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces compétences, les actions menées ont pour objectif la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et in fine l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Contexte : Accord de Territoire 2026-2028

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la fiche aménagement de bassin versant a été créée, elle constitue une nouvelle action. L'aménagement du bassin versant est un levier important identifié dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour retrouver le bon état des masses d'eau. L'aménagement des bassins répond à la fois aux enjeux de qualité (épuration, limitation des transferts, ...), d'hydrologie (effet tampon, soutien d'étiage, ...), d'atténuation des effets du dérèglement climatique (ombrage, effet brise vent, ...) et de biodiversité (préservation d'habitat pour la faune et la flore, ...). Les différents types d'aménagements contribuent à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique.

Dans le cadre de l'Accord de Territoire 2026-2028 porté par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), l'aménagement des bassins versants vient compléter et renforcer les thématiques existantes (milieux aquatiques, bocage et pollutions diffuses).

Ainsi, dans le but de limiter le ruissellement et l'érosion des sols à l'aide de dispositifs paysagers mais aussi de restaurer les fonctionnalités hydrauliques des versants, l'aménagement de bassin versant permet sur des zones prioritaires définies à l'Accord de Territoire :

- de compléter et/ou d'amplifier les effets des actions pollutions diffuses liées aux changements de systèmes ou de pratiques des agriculteurs par des travaux d'aménagement de bassin versant.
- de préserver et/ou d'amplifier les effets des travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés ;

Dans cet objectif, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite compléter l'équipe technique de l'Unité Ouest en créant le poste de technicien agricole/aménagement de bassin versant.

Le ou la Technicien(ne) agricole/aménagement de bassin versant recruté(e) sera chargé(e) de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des programmes d'actions liés aux thématiques agricoles et aménagement de bassin versant de l'Accord de Territoire 2026-2028 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

Ce recrutement a pour objet de venir en renfort de l'équipe technique et opérationnelle déjà en place (15 personnes dans le pôle technique et opérationnel : 1 responsable de pôle, 1 coordinateur technique milieux aquatiques, 9 animateurs milieux aquatiques, 1 coordinatrice des maîtrises d'ouvrages agricoles associées, 3 animateurs bocage).

- ➔ **Lieu de travail** : Unité de Gestion Vilaine Ouest - Eaux & Vilaine – 24 rue Jean-Marie David - 35740 Pacé
- ➔ **Type d'emploi** : emploi non permanent en contrat de projet de catégorie B
- ➔ **Grade** : Technicien territorial de la filière technique – Technicien à technicien principal première classe
- ➔ **Temps de travail** : temps complet
- ➔ **Service** : Pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest – Eaux & Vilaine

Missions :

Sous la responsabilité hiérarchique de la responsable du pôle technique et opérationnel, la personne recrutée aura en charge :

Dans le cadre de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des actions agricoles et des actions aménagement de bassin versant :

- Prendre contact et mobiliser (sensibilisation, négociation, concertation) les agriculteurs du territoire ;
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'eau : approche intégrant les thématiques agricole, milieux aquatiques, bocage, qualité de l'eau, quantité, ... ;
- Réaliser des « pré-diagnostic » d'exploitation chez des agriculteurs du territoire, notamment ceux ayant bénéficié d'un DPR2. Ces pré-diagnostic permettent d'accéder à des diagnostics globaux (changement de système ou de pratiques) ou d'aboutir à un projet en lien avec les thématiques milieux aquatiques, bocage et/ou aménagement de bassin versant.

Dans le cadre de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des actions agricoles :

- Assurer l'animation des actions agricoles : mettre en œuvre et suivre l'ensemble des actions agricoles du programme (actions collectives et individuelles) ;
- Relayer les actions collectives agricoles portées par les différentes structures en maîtrise d'ouvrage agricole associée aux exploitations concernées ;
- Assurer les suivis des demandes de diagnostic auprès des structures en maîtrise d'ouvrage agricole associée et des agents techniques de l'unité suite aux pré-diagnostic réalisés ;
- Suivre les obligations liées aux engagements des agriculteurs en MAEC (formations, groupes d'échanges) ;
- Réaliser les diagnostics spécifiques Biodiversité (zones humides, protection des espèces, création de prairies, bocage), et les plans de gestion associés ;

- Suivre et participer à l'ensemble des actions collectives portées par les maîtrises d'ouvrages agricoles associées de l'Accord de Territoire (explication des enjeux du territoire, présentation des actions, ...) ;
- Animer les différentes réunions techniques agricoles.

Dans le cadre de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des actions aménagement de bassin versant :

- Elaborer des projets d'aménagement de bassin versant avec les agriculteurs du territoire ;
- Mettre en œuvre, selon la nature du projet, les travaux d'aménagement de bassin versant (déplacements d'entrée de champs, dédrainage de parcelles agricoles, dispositifs tampon et création de talus) ;
- Travailler en lien avec les agents techniques de l'unité (bocage et milieux aquatiques) et les autres acteurs du territoire (CEBR, ...) ;
- Réaliser, au besoin, des Diagnostics de Parcelles à Risques (DPR2).

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des actions « transversales » :

- Réaliser un bilan annuel de ses actions ;
- Actualiser régulièrement les données du SIG/SYSMA en lien avec le(la) référent(e) SIG/SYSMA de l'unité et du siège d'Eaux & Vilaine pour permettre l'évaluation technique et le suivi de la réalisation des actions agricoles ;
- Participer à la communication agricole de l'unité en lien avec les actions proposées et les différentes structures en maîtrise d'ouvrage agricole associée ;
- Participer aux missions d'information et de sensibilisation propres aux actions agricoles et aménagement de bassin versant en lien avec l'animateur(trice) territorial(e) de l'unité ;
- Participer selon les ordres du jour à des réunions de l'unité (bureaux et/ou comités territoriaux, comités de pilotage, comités techniques, visites de chantiers, ...) ou plus largement de l'EPTB.
- Participer au bilan / évaluation de l'Accord de Territoire, notamment concernant les parties agricole et aménagement de bassin versant, en lien avec les membres de l'équipe technique, les structures en maîtrise d'ouvrage agricole associée, les agriculteurs et les élus du territoire ;
- Co-animer, au besoin, avec les agents de l'Unité, le Comité de pilotage annuel et les instances délibérantes (Bureaux, Comités territoriaux) ;
- Suivre et encadrer, au besoin, en lien avec le(la) conseiller(ère) études et ingénierie de l'unité, des bureaux d'étude et/ou stagiaires sur des études ponctuelles spécifiques ;
- Assurer une veille terrain des infractions réglementaires « Gestion des Milieux Aquatiques et compétences associées bocage, ruissellement, pollutions diffuses ».

Profil recherché :

➞ **Formation requise :**

De formation Bac+2 et plus dans le domaine agricole et/ou de l'environnement

Expérience professionnelle précédente sur un poste similaire souhaitée

Agréments DPR2 et AIPR souhaités

➞ **Compétences :**

- Bonnes connaissances du contexte réglementaire et contractuel dans le domaine de l'agriculture et de l'eau
- Compétences techniques dans le domaine agricole et de l'aménagement de bassin versant
- Connaissances générales en environnement (qualité d'eau, agricole, milieux aquatiques, bocage, ...)
- Connaissance et expérience du fonctionnement des exploitations agricoles
- Animation de groupe d'agriculteurs
- Compétences en conduite de projet
- Compétences en conduite de chantiers de travaux
- Compétences techniques en conception/mise en œuvre/réalisation d'aménagement de bassin versant
- Connaissance des règles de sécurité en matière de travaux
- Expérience des outils informatiques et base de données et bureautique

- Utiliser et traiter des données sous système d'information géographique Qgis et SYSMA

➡ **Savoir-faire et savoir-être :**

- Aptitudes et goût prononcé au travail de terrain
- Capacité d'écoute, de négociation et de concertation
- Capacités à conduire et à animer des réunions ainsi qu'à s'adapter à différents publics
- Capacités rédactionnelles (comptes rendu, documents techniques et administratifs, ...)
- Rigueur et sens de l'organisation
- Disponibilité et réactivité
- Bon sens du relationnel, aisance à l'oral
- Capacité à rendre compte (écrit et oral)
- Autonomie et sens du travail en équipe

Informations complémentaires :

Type d'emploi

Emploi non permanent en contrat de projet de catégorie B

Service de rattachement

Unité de Gestion Vilaine Ouest – Pôle technique et opérationnel

Lieu de travail

Unité de Gestion Vilaine Ouest - Eaux & Vilaine - 24 rue Jean-Marie David - 35740 Pacé

Poste basé à Pacé avec de nombreux déplacements sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine (permis B indispensable) et occasionnels sur le bassin versant de la Vilaine.

Temps de travail et horaires de travail

Temps complet

Amplitudes horaires irrégulières en fonction des déplacements, des réunions

Rémunération

Rémunération selon expérience et sur la base de la grille indiciaire du grade de technicien à technicien principal première classe

Titres restaurant – Remboursement des frais de mission – CNAS – Participations employeur aux mutuelles – Contrat groupe prévoyance avec participation de l'employeur

Candidature

Les CV et lettres de motivations sont à adresser par mail à rh@eaux-et-vilaine.bzh ou par courrier à l'EPTB Eaux & Vilaine - Service RH - Boulevard de Bretagne 56130 LA ROCHE-BERNARD **au plus tard pour le 4 janvier 2026** à l'attention de Monsieur le Président de l'EPTB Eaux & Vilaine

Merci de nommer vos documents PDF de la façon suivante : CV_NOM_Prénom et LM_NOM_Prénom

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sophie DUCHANGE, responsable de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (sophie.duchange@eaux-et-vilaine.bzh) ou Alice CHATEL, responsable du pôle technique et opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (alice.chatel@eaux-et-vilaine.bzh)

DATE LIMITE du dépôt des candidatures le 4 janvier 2026.

Les entretiens de recrutement sont prévus le lundi 26 janvier.

Prise de poste : 01/03/2026